



## DOCUMENTS REQUIS POUR LE RETRAIT DE DIPLOME

### Retrait par le diplômé :

- 1- Une lettre manuscrite adressée au Président de l'UUT ;
- 2- L'original de l'Attestation du diplôme demandé ;
- 3- Les copies des relevés de notes ;
- 4- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du diplômé en cours de validité ;
- 5- Les quitus de la Comptabilité, de la Bibliothèque et des Œuvres ;
- 6- Une quittance de huit mille (**8.000F**) francs CFA pour le diplôme de **Licence** et de dix mille francs (**10.000F**) francs CFA pour le diplôme de **Master**.

### Retrait par un tiers :

- 1- Une lettre manuscrite adressée au Président de l'UUT ;
- 2- L'original de l'Attestation du diplôme demandé ;
- 3- Les copies des relevés de notes ;
- 4- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport du diplômé en cours de validité ;
- 5- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du tiers en cours de validité ;
- 6- Une procuration, de la part du diplômé, légalisée ;
- 7- Les quitus de la comptabilité, de la bibliothèque et des œuvres ;
- 8- Une quittance de huit mille (**8.000F**) francs CFA pour le diplôme de **Licence** et de dix mille (**10.000F**) francs CFA pour le diplôme de **Master**.